



PRÉAVIS No 06/2023

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

**« Cybersécurité :
Remplacement urgent du pare-feu Palo-Alto**

Crédit complémentaire au budget 2023 »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans un environnement numérique complexe et en constante évolution, la sécurité informatique revêt une importance capitale pour contrer les diverses attaques informatiques. Pour ce faire, la Police de l'Ouest lausannois (POL) ainsi que le Service Informatique de la Ville de Prilly (SIP) ont acquis et déployé en 2014 des systèmes de surveillance et de détection renforcés des flux entrants des réseaux, communément appelés pare-feux, afin de répondre rapidement à toute cyberattaque. Ces équipements ont été configurés en redondance pour améliorer leur fiabilité et leur disponibilité.

Cependant, le fournisseur de ces équipements, Palo-Alto Networks/USA, a annoncé, en juillet 2023, la cessation de la prise en charge de nos équipements (SIP/POL), en faveur de pare-feux de nouvelle génération. Cette situation met en exergue l'urgence pour le SIP et la POL de prendre des mesures immédiates et urgentes pour renouveler nos pare-feux Palo-Alto.

En effet, à partir du 31 décembre 2023, les pare-feux Palo-Alto actuels ne bénéficieront plus de mises à jour de sécurité ni de correctifs supportés, exposant ainsi nos systèmes à des vulnérabilités et à des failles de sécurité propices aux attaques informatiques.

Il est donc indispensable que la Police de l'Ouest lausannois (POL) et le Service Informatique de la Ville de Prilly (SIP) renouvellent leur pare-feux par ceux de nouvelle génération pour maintenir une sécurité robuste et protéger nos systèmes contre les menaces en constante évolution.

Coûts / Incidences financières

Notre partenaire, l'entreprise SCRT, spécialiste de la sécurité et revendeur des solutions Palo-Alto, nous a fait parvenir une proposition complète pour l'acquisition et la mise en place d'une redondance des pare-feux pour le SIP et la POL. Cette proposition, d'un montant total de CHF 281'467.16, englobe à la fois le matériel physique, les licences nécessaires ainsi que la configuration sur les sites (SIP et POL). Ce montant est à répartir entre la POL et le SIP, soit CHF 151'570.10 TTC chacun dont la charge est facturée sur cinq ans, ce qui représente pour la POL CHF 30'314.05 TTC / an.

À l'heure actuelle, la POL s'acquitte d'une somme annuelle de CHF 10'000.- pour la maintenance et le support de son pare-feu existant (cpte n°6001.3151 "Entretien mobilier, mach. et équipement de bureau, maintenance informatique"). En conséquence, pour le budget 2023, cela représente une charge d'exploitation supplémentaire de CHF 20'314.05 TTC.

CONCLUSIONS

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil intercommunal De l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »

Vu le préavis no 06/2023 du Comité de Direction du 6 septembre 2023,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'autoriser le Comité de Direction à renouveler son système de surveillance et de détection "Palo-Alto", appelé pare-feu, pour un montant total de CHF 151'570.10 TTC, facturée sur une période de 5 ans,

2. D'accepter que le montant annuel de CHF 30'314.05 TTC soit financé au travers des budgets de fonctionnement 2024 à 2027, dans le compte n°6001.3151 "Entretien mobilier, machines et équipement de bureau, maintenance informatique".
3. D'accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023 de CHF 20'314.05 TTC représentant la différence de coûts entre l'ancien et le nouveau système Palo-Alto.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Le Président



J.-F. Clément

Le Secrétaire-suppléant



O. Fiaux